



JUGEMENT DU 7 Octobre 2020
5ème Chambre

N° PCL : 2020J00544
SAS TOTAL RENOVATION - EXPERT HABITAT
N° RG: 2020P00553

DEBITEUR

SAS TOTAL RENOVATION - EXPERT HABITAT 4 Quai
Goslar Pôle Nautique 33120 Arcachon

RCS BORDEAUX 844 628 636 - 2019 B 54

Représentant légal : la société HOLDING INTER
INVEST SASU, Présidente, demeurant 128 rue La
Boétie 75008 Paris,

Comparaissant,

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Décision contradictoire et en premier ressort.

Débats, clôture des débats et mise en délibéré lors de
l'audience du 07 Octobre 2020 en chambre du conseil
où siégeaient Messieurs Pierre GUINCHARD, Président
de Chambre, Claude GE, Brice François THEBAUD,
Juges, assistés de Madame Emilie ZAKY, Greffier
d'audience,

Le Ministère Public avisé de la procédure,

Délibérée par les mêmes Juges,

Prononcée à l'audience publique du 7 Octobre 2020,

La minute du présent jugement est signée par
Monsieur Pierre GUINCHARD, Président de Chambre
et par Madame Emilie ZAKY, Greffier d'audience.

N° RG : 2020P00553

N° PC : 2020J00544

Le 28 Septembre 2020, la société TOTAL RENOVATION - EXPERT HABITAT SAS a déclaré au Greffe de ce Tribunal être en état de cessation des paiements, a souligné ne pas être en mesure de présenter un plan de redressement de l'entreprise, a requis l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire,

La société, qui est identifiée sous le n° 844 628 636 RCS BORDEAUX (2019 B 54), a pour activité déclarée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux : commerce de gros de matériaux de construction et d'appareils sanitaires,

Constituée sous la forme de SAS, elle est donc commerciale de par sa forme et son objet et a son siège dans le ressort juridictionnel de ce Tribunal,

Au cours des débats en Chambre du Conseil, la société TOTAL RENOVATION - EXPERT HABITAT SAS a présenté ses explications et confirmé les termes de sa déclaration,

MOTIVATION

Il résulte des pièces produites et des informations recueillies en Chambre du Conseil que :

- l'actif s'élève à 20.000,00 euros et le passif à 67.150,00 euros,
- il n'existe pas d'actif immobilier,
- aucun document comptable n'est remis,
- 2 salariés sont employés et 4 l'ont été au cours des six derniers mois,
- les salaires sont impayés depuis le mois d'Août,

La société TOTAL RENOVATION - EXPERT HABITAT SAS a indiqué qu'elle considérait que sa situation était trop compromise pour qu'une solution de redressement puisse être envisagée,

Les salariés n'ont pas été représentés en chambre du Conseil,

La société TOTAL RENOVATION - EXPERT HABITAT SAS est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible et se trouve en état caractérisé de cessation des paiements,

La situation de fait corroborée par les propres déclarations du dirigeant est probante de l'impossibilité manifeste de parvenir à un redressement,



Il convient dès lors de faire application des dispositions des articles L 640-1 et suivants et d'ouvrir une procédure de liquidation judiciaire,

Il y a lieu de fixer la date de cessation des paiements conformément à l'article L 631-8 du code de commerce,

Le Tribunal, ne disposant pas des éléments lui permettant de vérifier si les conditions mentionnées au 1^{er} alinéa des articles L 641-2 et D 641-10 du code de commerce sont réunies, dira que l'application de la procédure simplifiée ne peut être ordonnée,

De désigner les organes de la procédure conformément à l'article L 641-1 de ce même code,

De fixer le délai d'établissement de la liste des créances conformément aux dispositions de l'article L 624-1 du code de commerce et de l'article R 624-1 du code du commerce,

D'ordonner les mesures de publicité conformément à la loi et de dire que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire,

En application des dispositions de l'article L 643-9 du Code du Commerce, le Tribunal fixera à deux ans le délai dans lequel il devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire,

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L 640-1 et suivants du code de commerce,

Après avoir avisé le Ministère Public,

Constata l'état de cessation des paiements de la société TOTAL RENOVATION - EXPERT HABITAT SAS,

Ouvre une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

la société TOTAL RENOVATION - EXPERT HABITAT SAS, au capital de 1.000,00 euros, identifiée sous le n° 844 628 636 RCS BORDEAUX (2019 B 54), dont le siège social est à ARCACHON (33120), 4 quai Goslar, exerçant une activité de commerce de gros de matériaux de construction et d'appareils sanitaires, à ARCACHON (33120), 4 quai Goslar,



